



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Exercice 2005

Février 2006

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

## INDICATEURS TECHNIQUES :

### I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées en Cévennes occidentales, ci-après dénommé SYMTOMA Cévennes occidentales a été créé le 28 janvier 1999.

Sa population : 39 909 habitants (rec. 99 *avec double compte*) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2005, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual ;
- Communauté de communes du Pays viganais ;
- Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue ;
- SIVOM de la Vallée borgne.

### II. Compétences exercées

En 2005, le SYMTOMA a assuré le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles ;
- des déchets encombrants résiduels ;
- des ordures ménagères recyclables (verre, journaux-magazines, emballages cartons-plastiques-métalliques) ;
- des cartons ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux ;
- du bois ;
- des déchets inertes (gravats) ;
- des déchets ménagers spéciaux ;
- des huiles minérales et végétales (y compris les bidons souillés associés) ;
- des batteries ;
- des gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers récupérés en déchèteries ;
- des piles et accumulateurs.

En 2005, le SYMTOMA a assuré le transport jusqu'aux unités de tri ou de traitement :

- des ordures ménagères résiduelles, à partir des quais de transit ;
- des déchets encombrants résiduels, à partir des déchèteries ;
- des ordures ménagères recyclables, à partir des PAV et des déchèteries ;
- des cartons, à partir des déchèteries ;
- des ferrailles, à partir des déchèteries ;
- des déchets végétaux, à partir des déchèteries ;
- du bois, à partir des déchèteries ;
- des déchets inertes (gravats), à partir des déchèteries ;
- des déchets ménagers spéciaux, à partir des déchèteries ;
- des huiles minérales et végétales (y compris les bidons souillés associés), à partir des déchèteries,
- des batteries, à partir des déchèteries ;
- des gaz réfrigérants, à partir des déchèteries ;
- des piles et accumulateurs, à partir des déchèteries.

### III. Données quantitatives (hors gravats, bois et déchets végétaux) :

|  | Quantités traitées | Ratios                   | Lieux de traitement   | Rappel 2004                |
|--|--------------------|--------------------------|---|----------------------------|
| <b>Ordures ménagères résiduelles</b>   | 14 527 t           | <b>364,00 kg/hab.</b>    | CSDU France-Déchets à Bellegarde (30)                                     | 367,51 kg/hab.             |
| <b>Déchets encombrants résiduels</b>   | 2 351 t            | <b>58,91 kg/hab.</b>     | CSDU France-Déchets, à Bellegarde (30)                                    | 58,91 kg/hab.              |
| <b>Ordures ménagères recyclables</b>   | 2 654 t            | <b>66,50 kg/hab.</b>     | Centre de tri BS Environnement à Nîmes et Verrerie du Languedoc à Vergèze | 61,52 kg/hab.              |
| <b>Cartons issus des déchèteries</b>   | 471 t              | <b>11,80 kg/hab.</b>     | Centre de tri Nicollin à Montpellier et Cévennes Déchets à Alès           | 8,80 kg/hab. (sur 9 mois)  |
| <b>Ferrailles issues des déchèteries</b>   | 1 198 t            | <b>30,02 kg/hab.</b>     | Société CCA à Molières-Cavaillac  | 11,96 kg/hab. (sur 9 mois) |
| <b>Déchets ménagers spéciaux issus des déchèteries dont huiles+bidons souillés</b> | 52 t               | <b>1,30 kg/hab.</b>      | Centre de traitement Solamat-Mérex à Rognac et société Culard à Carnon    | 0,58 kg/hab.               |
| <b>Huiles végétales issues des déchèteries</b>                                     | 2,80 t             | <b>0,07 kg/hab.</b>      | Société Culard à Carnon   | 0,06 kg/hab.               |
| <b>Batteries issues des déchèteries</b>  | 35 t               | <b>0,88 kg/hab.</b>      | Société Culard à Carnon   | 0,75 kg/hab.               |
| <b>Gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers</b>                     | 0,102 t            | <b>&lt; 0,01 kg/hab.</b> | Société Dehon services à Marseille  | <0,01 kg/hab.              |
| <b>Piles et accumulateurs électriques</b>  | 4,50 t             | <b>0,11 kg/hab.</b>      | Société agréée Corepile   | 0,08 kg/hab.               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>21 295 t</b>    | <b>533,59 kg/hab</b>     |   | <b>507,05 kg/hab</b>       |

#### IV. Autres compétences exercées

Le SYMTOMA est intervenu comme soutien technique sur les dossiers de fermeture d'anciennes décharges d'ordures ménagères dont il fallait réhabiliter les sites. Ces opérations ont concerné les communes de Valleraugue, St André de Valborgne et Campestre-et-Luc. Le technicien du syndicat mixte a également réalisé le projet d'opportunité d'un casier à gravats sur le site réhabilité du Triadou à St Bauzille de Putois. Ce projet pourrait se concrétiser dès 2006.

En matière de communication, l'agent d'animation du syndicat mixte est intervenu 18 fois dans les écoles de son périmètre et a assuré un appui technique des adhérents sur la communication « déchets » en général.

Le nettoyage régulier des PAV a été suspendu durant toute l'année par manque de disponibilité du personnel.

Initié en 2004, le SYMTOMA a poursuivi le programme de compostage individuel des déchets organiques par la distribution de 710 nouveaux composteurs auprès des foyers volontaires.

Les agents du syndicat mixte ont retiré, en 2005, 102 kg de gaz (contre 53 kg en 2004 !) contenu dans 587 réfrigérateurs et autres congélateurs hors d'usage, déposés dans les déchèteries de Molières-Cavaillac, Sauve, St André de Majencoules et St André de Valborgne.

|  |
|--|
| Ces 102 kg de gaz (de type R12) correspondent à 1 040,4 tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> qui n'ont pas été rejetées dans l'atmosphère ! |
|--|

---

Les gravats de déchèteries : le syndicat mixte a assuré la responsabilité de leur traitement à partir d'avril 2005. Depuis cette date, environ 13 450 m<sup>3</sup> ont été traités par stockage sur 2 sites principaux, le Triadou à St Bauzille de Putois (arrivé à saturation en septembre 2005), et le site de la société PROD'EN à Quissac (site payant = 2,11 €/bennes en 2005).

- Dépenses « transports de gravats » en 2005 : 49 089 €

- Dépenses « traitement de gravats » en 2005 : 579 €

Les déchets végétaux de déchèteries : comme pour les gravats, le SYMTOMA est intervenu directement sur les déchets végétaux à partir d'avril 2005. L'estimation des volumes traités depuis cette date est de 15 600 m<sup>3</sup>. Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés. 5 sites ont été sollicités : les plates-formes de St Sauveur-Camprieu et de Molières-Cavaillac où est intervenue la société COGEDE et les sites privés d'ORGADOC à Gailhan et St Hippolyte du Fort, et de Monsieur BOISSEAU à Moulès-et-Baucels. A noter que les déchets végétaux de la déchèterie de Sauve ont été broyés sur place avant d'être envoyés sur Gailhan.

- Dépenses « transports de végétaux » en 2005 : 11 080 €

- Dépenses « traitement de végétaux » en 2005 : 39 943 €

Le bois de déchèteries : à partir d'avril 2005, le syndicat mixte a pris en charge les filières de traitement du bois. L'entreprise CCA de Molières-Cavaillac a été chargée de la valorisation qu'elle a sous-traitée durant la période estivale à la société SUD-NIMES-BROYAGE. Le principal débouché de ce produit a été la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou matière de chauffage). La séparation du bois a concerné les déchèteries de Molières-Cavaillac, Ganges, St André de Majencoules, St André de Valborgne et St Hippolyte du Fort, pour un volume global valorisé d'environ 1 300 m<sup>3</sup>.

- Dépenses « transports de bois » en 2005 : 10 167 €

- Dépenses « traitement de bois » en 2005 : 4 402 €

*(Dans le cas des gravats, des végétaux et du bois, il ne peut y avoir qu'une estimation des volumes traités faute de pouvoir disposer de pesées systématiques en entrée de sites de traitement.)*

Autre réalisation 2005 : l'incitation à la **collecte de proximité** notamment pour les emballages ménagers légers :

- 104 bacs « jaunes » ont été acquis et livrés à la communauté de communes du Pays vignais qui les a aussitôt installés sur son territoire ;
- 100 bacs « jaunes » et 6 060 sacs « jaunes » ont été fournis à la communauté de communes Cévennes-Garrigue pour une opération identique renforcée par une collecte sélective en porte-à-porte (sacs « jaunes ») sur les centres-villes de Lasalle et St Hippolyte du Fort ;
- 37 bacs « jaunes », 20 bacs « bleus » et 20 bacs « verts » ont été livrés à la communauté de communes Coutach-Vidourle pour compléter le dispositif des Points de Proximité de ce secteur ;
- 100 bacs « jaunes » ont également été livrés à la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises pour une mise en place prévue en 2006.

## V. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2005, le SYMTOMA disposait de :

- 151 Points d'Apport Volontaire composés d'une colonne à *verre*, d'une colonne à *journaux-publicités-cartonnettes* et d'une colonne à *plastiques-métal-briques* ;
- 203 colonnes à verre individuelles ;
- 64 Points de Proximité, composés d'un abri métallique et de 3 bacs en plastique de 660 litres chacun pour recevoir le verre, les emballages plastiques et métalliques et les journaux-publicités-cartonnettes ;
- 422 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *jaune* (104 sur le Pays vignais, 100 sur Cévennes-Garrigue, 20 sur l'Aigoual, 73 sur Coutach-Vidourle, 100 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 25 non encore installés) ;
- 80 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *bleu* (20 sur l'Aigoual, 34 sur Coutach-Vidourle, 26 non encore installés) ;
- 94 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *vert* (20 sur l'Aigoual, 26 sur Coutach-Vidourle, 48 non encore installés) ;
- 6 armoires pour déchets ménagers spéciaux placées dans les déchèteries ;
- 8 bennes (9 m<sup>3</sup>) pour gros bidons plastiques réparties dans les déchèteries ;
- 6 bennes (9 m<sup>3</sup>) pour la récupération des cartons en apport volontaire ;
- 26 bennes (30 m<sup>3</sup>) pour le transport de divers déchets dont 5 équipées d'un capot coulissant ;
- 1 benne (22,5 m<sup>3</sup>) pour le transport des cartons depuis la déchèterie de St André de Valborgne ;
- 3 bennes (12 m<sup>3</sup>) pour le transport des gravats de déchèteries ;
- 1 presse-à-balles, verticale, (*mise à disposition gracieuse par la Communauté de communes du Pays vignais*) ;
- 1 groupe de lavage autonome monté sur remorque ;
- 1 appareil mobile de dégazage du matériel réfrigérant ;
- 1 véhicule petit porteur pour le déplacement de colonnes, de bacs et le transport des bennes de 9 m<sup>3</sup> ;

INDICATEURS FINANCIERS :

**I. Coûts relatifs aux traitements des déchets** (hors gravats, bois et déchets végétaux)

|  | Quantités traitées | Coûts globalisés de traitement (TTC) | Recettes   | Coûts résiduels (TTC)   | Rappel 2004          |
|--|--------------------|--------------------------------------|--|-------------------------|----------------------|
| <b>Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)</b>                                  | 14 527 t           | 961 833 €                            | 0 €  | <b>66,21 €/tonne</b>    | 63,83 €/tonne        |
| <b>Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)</b>                                  | 2 351 t            | 155 660 €                            | 0 €  | <b>66,21 €/tonne</b>    | 63,83 €/tonne        |
| <b>Ordures ménagères recyclables</b>   | 2 654 t            | 115 063 €                            | 130 465 €<br>(3 trimestres Adelphe payés au lieu de 4 !) | <b>- 5,80 €/tonne</b>   | - 12,32 €/tonne      |
| <b>Cartons issus des déchèteries</b>   | 471 t              | 13 877 €                             | 12 117 €   | <b>3,74 €/tonne</b>     | 1,70 €/tonne         |
| <b>Ferrailles issues des déchèteries</b>   | 1 198 t            | 0 €                                  | 65 676 €   | <b>- 54,82 €/tonne</b>  | - 28,63 €/tonne      |
| <b>Déchets ménagers spéciaux issus des déchèteries dont huiles+bidons souillés</b> | 52 t               | 25 933 €                             | 0 €  | <b>498,71 €/tonne</b>   | 904,35 €/tonne       |
| <b>Huiles végétales issues des déchèteries</b>                                     | 2,80 t             | 399 €                                | 0 €  | <b>142,50 €/tonne</b>   | 191,50 €/tonne       |
| <b>Batteries issues des déchèteries</b>  | 35 t               | 0 €                                  | 0 €  | <b>0,00 €/tonne</b>     | 0,00 €/tonne         |
| <b>Gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers</b>                     | 0,102 t            | 0 €                                  | 78,94 €  | <b>- 773,92 €/tonne</b> | 0,00 €/tonne         |
| <b>Piles et accumulateurs électriques</b>  | 4,50 t             | 0 €                                  | 0 €  | <b>0,00 €/tonne</b>     | 0,00 €/tonne         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>21 295 t</b>    | <b>1 272 765 €</b>                   | <b>208 337 €</b>   | <b>49,98 €/tonne</b>    | <b>52,68 €/tonne</b> |

**II. Coûts relatifs aux transports externalisés des déchets (hors gravats, bois et déchets végétaux)**

|  | Quantités traitées | Coûts des transports (TTC)  | Recettes   | Coûts résiduels (TTC)   | Rappel 2004             |
|--|--------------------|---|------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)</b>                                  | 14 527 t           | 239 819 €<br>(à partir d'Avril et hors collectes en porte-à-porte)                                | 0 €        | <i>Non significatif</i> | (adhérents)             |
| <b>Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)</b>                                  | 2 351 t            | 75 606 €<br>(à partir d'Avril et hors collecte en porte-à-porte)                                  | 0 €        | <i>Non significatif</i> | (adhérents)             |
| <b>Ordures ménagères recyclables</b>   | 2 654 t            | 284 565 €<br>(collecte PAV+bennes déchèteries)  | 0 €        | <b>107,22 €/tonne</b>   | 104,60 €/tonne          |
| <b>Cartons issus des déchèteries</b>   | 471 t              | 35 958 €  | 0 €        | <b>76,34 €/tonne</b>    | 100,15 €/tonne          |
| <b>Ferrailles issues des déchèteries</b>   | 1 198 t            | 43 801 €  | 0 €        | <b>36,56 €/tonne</b>    | 27,52 €/tonne           |
| <b>Déchets ménagers spéciaux issus des déchèteries dont huiles+bidons souillés</b> | 52 t               | 0 €<br>(coût intégré au traitement)   | 0 €        | <b>0,00 €/tonne</b>     | 282,61 €/tonne          |
| <b>Huiles végétales issues des déchèteries</b>                                     | 2,80 t             | 866 €   | 0 €        | <b>309,29 €/tonne</b>   | 293,00 €/tonne          |
| <b>Batteries issues des déchèteries</b>  | 35 t               | 907 €   | 0 €        | <b>25,91 €/tonne</b>    | 1,75 €/tonne            |
| <b>Gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers</b>                     | 0,102 t            | 0 €   | 0 €        | <b>0,00 €/tonne</b>     | 0,00 €/tonne            |
| <b>Piles et accumulateurs électriques</b>  | 4,50 t             | 0 €   | 0 €        | <b>0,00 €/tonne</b>     | 0,00 €/tonne            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>21 295 t</b>    | <b>681 522 €</b><br>(à partir d'Avril pour les o.m. et encomb. et hors collecte en porte-à-porte) | <b>0 €</b> | <i>Non significatif</i> | <i>Non significatif</i> |

## II. Divers

Dépenses de fonctionnement 2005 de la structure : **2 474 239 €** (*1 945 174 € en 2004*)

Dépenses d'investissements 2005 de la structure : **596 644 €** (*285 064 € en 2004*)

Le personnel au 31 décembre 2005 :

- 5 agents titulaires de la fonction publique territoriale (dont 1 agent à mi-temps)
- 1 agent stagiaire de la fonction publique territoriale
- 1 agent contractuel (contrat aidé d'un an à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2005)

Les locaux administratifs sont loués auprès de la commune de St Hippolyte du Fort, en centre-ville.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les matériels de tri en réparation ou en surnombre en attente de la période estivale, les véhicules et le matériel de nettoyage des PAV, la presse-à-balles, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries, et le matériel en transit (composteurs individuels, sacs de collecte sélective avant distribution, etc.).

Etabli à St Hippolyte du Fort, le 19 janvier 2006